

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n° 04/13
relatif au rapport de la Municipalité sur les comptes de l'année 2012

RAPPORT

Date des séances : 23 mai, 27 mai, 3 juin, 5 juin et 10 juin 2013

Membres présents de la commission : Mmes Célia Rastello, Elayne Wehrlin, Anne Genevay-Bolay, Herlinda Elmer, Frédérique Zesiger-Schärer, Anne-Marie Badel et M. Jörg Schorr.

Membres présents de la municipalité : MM. Didier Lohri (syndic), François Matthey, Alexandre Rastello et Laurent Vukasovic lors des séances du 27 mai et 3 juin 2013.

Les comptes ont été remis avec le rapport de la Municipalité sur les comptes. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été remis lors de la séance du 3 juin 2013.

Les comptes ont été passés en revue et une partie des questions était dans le rapport de la Municipalité sur les comptes et les autres questions ont été répondues lors des différentes séances.

La commission de gestion relève que :

- Nous n'avons pas pu disposer du rapport de l'AGFORS.
- Les travaux des crédits extrabudgétaires n° 9141.0 centrale thermique les Plattets, 9141.018 aménagement carrefour de la Croix, 9141.8 transformation réservoir des Plattets, 9143.06 démolition battoir, nouvelles classes ne sont pas terminés à ce jour. De ce fait aucun amortissement n'a été effectué.
- Un degré d'autofinancement de - 25 % est l'indice d'une diminution de liquidités ou dans le cas de la commune de Bassins une augmentation de l'endettement.
- La marge d'autofinancement est constituée par l'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes. Dans le cas de la commune, l'évolution est négative, ce qui signifie que sa capacité d'investissement diminue.
- Nous constatons qu'aucun inventaire n'est fait pour les titres & papiers valeurs.

Recommandations

- la commune de Bassins alimente le fonds de l'AGFORS à hauteur de 48 %. La diminution de la participation de la commune pourrait faire partie « du réexamen des principaux paramètres de la gestion financière communale » suggérée par les réviseurs.
- À l'avenir, nous souhaiterions disposer de ces comptes en même que les comptes de la commune.
- La recherche de synergie avec les communes voisines serait profitable pour les comptes de la commune.
- Les dépenses relatives aux objets non indispensables devraient être autofinancées ou compensées par le décommissionnement d'autres coûts.

- nous appuyons la recommandation de la fiduciaire de clôturer au plus vite les préavis ci-dessus et de prévoir les amortissements dans les comptes 2013 et le budget 2014.
- Nous encourageons la Municipalité de procéder au réexamen des principaux paramètres de la gestion financière communale pour les trois prochaines années.

Compte tenu d'un total d'amortissements de CHF 285'500.00, les comptes se soldent par une perte de CHF 484'987.73 au lieu du déficit budgété de CHF 534'291.00.

En conclusion :

Comme déjà mentionné les années précédentes, il y a lieu de rester particulièrement prudent quant aux investissements futurs. C'est pourquoi, nous attirons l'attention de la Municipalité et du conseil d'examiner attentivement les priorités et la nécessité desdits investissements pour l'année en cours et les prochaines années.

La commission remercie la Municipalité et Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

Décision :

Vu le préavis municipal n° 04/13

Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

Considérant que l'objet figure à l'ordre du jour

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'adopter les comptes 2012 tels que présentés
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion
3. de donner décharge aux membres de ladite commission

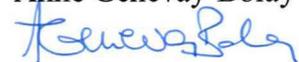
Fait à Bassins, le 10 juin 2013

Anne-Marie Badel



Elmer Herlinda

Anne Genevay-Bolay



Célia Rastello



Jörg Schorr



Elayne Wehrlin



Frédérique Zesiger-Schärer